

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
15 novembre 2013 à 20h30

Le quinze novembre deux mil treize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u><i>Etaient présents</i></u>	<i>Mesdames Géraldine CROCHARD, Valérie DEROUIN, Messieurs Bruno CORBIN, Jean-Jacques LARDEUX Adjoints. Mesdames Chantal COUASNON, Stéphanie COULEE, Messieurs Jean-Pierre CONTANT, Stéphane LANGLAIS, Christian LEFFRAY, Maxime MONNIER, François MORIN, Damien SURGET.</i>
<u><i>Absents excusés</i></u>	<i>Véronique BOG (procuration à Stéphanie COULEE), Cyrille AMBERT (procuration à Jean-Jacques LARDEUX, Marie-Paule QUEANT, Luc GESBERT</i>
<u><i>Secrétaire de séance</i></u>	<i>Géraldine CROCHARD</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 02 octobre 2013
2. Demande de subvention C.N.R. pour la bibliothèque
3. Attribution des marchés de travaux pour la bibliothèque et la cantine
4. Recrutement Contrat d'Avenir - autorisation de signature
5. Permis d'aménager du lotissement Pont Chabeau
6. Mise à disposition des services techniques municipaux au service du RAM
7. Avis sur le Contrat de Restauration Entretien de l'Orne Champenoise
8. Avis sur la modification simplifiée du POS de Souigné Flacé
9. Bilan d'activités de la Communauté de Communes 2012
10. Rapport annuel sur l'eau du SIAEP de Brains/Souigné 2012
11. Rapport sur l'eau du SIDERM 2012
12. Information sur le retrait de Le Mans Métropole du SIDERM
13. Information sur la déclaration d'une plateforme de recyclage de matériaux
14. Décision modificative
15. Droit de préemption urbain
16. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du 2 octobre 2013

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 2 octobre 2013 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

9. Bilan d'activités 2012 de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GIRARDOT, Président de la Communauté de Communes du Val de Sarthe, pour la présentation du bilan d'activités 2012 de la Communauté de Communes.

Monsieur GIRARDOT rappelle la prochaine intégration des communes de Mézeray, Malicorne sur Sarthe et Guécélard, au 1er janvier 2014, ainsi que la réflexion menée par la Communauté de Communes concernant la constitution d'un pôle métropolitain, aux côtés du Pays du Mans et de la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois. Ce pôle aura pour principale compétence le développement des transports péri-urbains (une ligne Chemiré, Louplande, Etival, Le Mans pourrait voir le jour), ce qui devrait permettre la création de deux lignes de bus supplémentaires sur le territoire. Par ailleurs, en matière d'aménagement de l'espace, il est à noter l'approbation du Nouveau Contrat Régional.

Monsieur GIRARDOT donne également lecture du bilan des différentes compétences de la Communauté de Communes. En matière d'action culturelle, un cursus de musiques actuelles a été mis en place par l'école de musique communautaire. Le centre d'art a accueilli près 9000 visiteurs et 5 résidences d'artistes. 2012 a été la dernière édition du Pic Nic Show, avec 5000 festivaliers. Cette manifestation a pris fin suite à des difficultés de l'association organisatrice. La Marmite Festival a accueilli 326 enfants.

En matière de voirie, une modification des statuts de la Communauté de Communes a été effectuée pour ajouter le déneigement. Il est à noter une amélioration de la qualité des prestations et de la voirie.

En matière de logement-cadre de vie, plusieurs opérations de locatifs sociaux ont été menées sur le territoire dont les logements BEPOS du Champ de la Croix sur la commune d'Etival.

En matière d'économie, les plantations sont terminées sur la ZAC Actival. Il a été décidé la création d'un parc d'activités de 7 ha, à Spay. Une pépinière d'entreprises et un club d'entreprises ont été mis en place à Roëzé sur Sarthe.

L'Espace Emploi a accueilli près de 396 personnes, avec 1787 passages. Des aides à la recherche d'emploi ont été dispensées. Il est à noter également la mise à disposition de scooters pour les personnes les moins mobiles, ainsi que l'organisation de 3 cafés-métier.

En matière d'action sociale, une analyse des besoins sociaux a été réalisée par Mairie-Conseil. Une réflexion est menée en termes de démographie médicale afin d'anticiper les prochains départs en retraite de différents médecins du territoire. Un groupe de travail, composé de médecins, pharmaciens, et autres praticiens assistés de l'Agence Régionale de Santé, a été institué, afin de réfléchir à une maison de santé pluridisciplinaire à la Suze.

Concernant l'Enfance-Jeunesse, il est à noter la révision du Projet Educatif, les tickets Sports et Culture, les camps d'été.

En matière d'environnement, l'on peut signaler la diminution du volume des ordures ménagères, malgré l'augmentation de la population. Les ressources des éco-organismes concernant les produits triés représentent 505 000 euros. Les diagnostics d'assainissement non collectif sont en cours de finalisation.

Question de Monsieur Michel ROUSSEAU : A quand les containers individuels ou une régie ?

Monsieur Girardot explique que les bacs représentent un coût prohibitif en comparaison des sacs. La régie est davantage adaptée à des territoires comptant au moins 100 000 habitants.

Monsieur le Maire indique que ces questions se poseront lors du renouvellement du marché et que toutes les solutions seront étudiées.

2. Demande de subvention au titre du Nouveau Contrat Régional pour le projet bibliothèque

Délibération n° 2013-061:

Ce dossier a été adopté par le Conseil municipal, lors de la réunion de Conseil Municipal du 26 mars 2013, et dans le cadre de la construction d'une bibliothèque, la commune a déposé un dossier de demande de subvention au titre du Nouveau Contrat Régional. Celui-ci devait être validé après réception du coût réel des travaux.

Le montant du marché de travaux et les financements étant connus à ce jour, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer le dossier définitif auprès du Pays de la Vallée de la Sarthe.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Origine des financements	Montant HT
Maître d'ouvrage	148 913,35 €
Réserve parlementaire	100 000 €
DRAC	100 000 €
Conseil Général	97 061 €
Nouveau Contrat Régional	55 000 €
TOTAL	500 974,35 €

Après délibération, à l'unanimité, Le conseil municipal :

- adopte les modalités de financement ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre Nouveau Contrat Régional,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

3. Attribution des marchés de travaux pour la bibliothèque et la cantine

Délibération n° 2013-062 :

La commission ad' oc s'est réunie les 1er août, 15 octobre et 12 novembre 2013 en mairie, pour l'ouverture des plis relative au dossier « Construction d'une bibliothèque et réhabilitation du restaurant scolaire », consultation passée en procédure adaptée.

Monsieur le Maire donne lecture de l'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre, « Atelier Bleu d'Archi ». Le montant global du projet, arrêté au 12 novembre 2013, est de 750 138,89 € euros, contre une estimation de 753 415,00 euros, pour l'ensemble « Construction d'une bibliothèque et réhabilitation du restaurant scolaire ».

Monsieur le Maire expose les différentes subventions relatives à ce projet, permettant de porter le coût pour la commune à 260 200 euros.

Vu l'avis de la commission en date du 12 novembre 2013,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir les entreprises
 - Lot 1a : Entreprise DIVARE, pour 14 139,75 €
 - Lot 1b : Entreprise TP OUEST, pour 39 252,08 €
 - Lot 2 : Entreprise ESBTP, pour 174 682,25 €
 - Lot 3 : Entreprise GONDOUIN, pour 84 432,20 €
 - Lot 4 : Entreprise LCB, pour 70 000,00 €
 - Lot 5 : Entreprise GONDOUIN, pour 14 242,16 €
 - Lot 6 : Entreprise SNMC, pour 23 000,00 €
 - Lot 7 : Entreprise SPBM, pour 42 080,00 €
 - Lot 8 : Entreprise DELAROUÉ, pour 23 297,24 €
 - Lot 9 : Entreprise SMATP, pour 42 006,04 €
 - Lot 10 : Entreprise APM, pour 45 692,40 €
 - Lot 11 : Entreprise E.COM.ELEC, pour 58 000,00€
 - Lot 12 : Entreprise ROY SARL, pour 60 223,00 €
 - Lot 13 : Entreprise SPACE SYSTEM, pour 9 137,00 €
 - Lot 14 : Entreprise CMD, pour 16 800,00 €
 - Lot 15 : Entreprise VALLEE, pour 18 722,84 €
 - Lot 16 : Entreprise VALLEE, pour 16 431,93 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à ce dossier avec les entreprises retenues.

4. Recrutement Contrat d'Avenir - autorisation de signature

Afin de remplacer un agent parti en retraite en octobre 2013, il est envisagé de recruter un nouvel agent, selon la formule du Contrat d'Avenir. La prise de poste est souhaitée pour le 2 décembre 2013.

Délibération n° 2013-063

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, articles 3, alinéa 2 et 136,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

Vu la loi 2012-1189 du 26 octobre 2012, portant création des Emplois d'avenir ;

Vu le décret 2012-1210 du 31 octobre 2012, relatif à l'Emploi d'Avenir ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la création d'un Contrat d'Avenir, pour une durée de 12 mois renouvelable 2 fois, d'une durée hebdomadaire de 37 h, à compter du 2 décembre 2013 ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Général 2013.

5. Permis d'aménager du lotissement Pont Chabeau

Délibération n° 2013-064

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que la Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme a été déposée le 14 octobre 2013 et rentre en vigueur après le délai légal d'un mois, soit le 15 novembre 2013. Il rappelle également l'avancement du dossier de création du lotissement de Pont Chabeau, validé par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de déposer le Permis d'Aménager de ce lotissement.

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant

- à déposer le Permis d'Aménager du lotissement Pont Chabeau,
- à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de dossier.

6. Mise à disposition des services techniques municipaux au service du Relais d'Assistantes Maternelles

Délibération n° 2013-065

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes envisage une convention avec les communes participant aux « Jeux et Rencontres » organisés par le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) ». Il est proposé de mettre à disposition les services techniques municipaux les mardis tous les 15 jours pour un coût horaire de 15 euros, pour l'installation et le rangement du matériel du RAM.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour formuler un accord de principe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-4-1, Considérant la nécessité de mettre du personnel communal à disposition des services communautaires, pour le bon fonctionnement des activités du RAM, situées sur la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte de mettre à disposition de la Communauté de Communes du Val de Sarthe, dans le cadre des ateliers « Jeux et Rencontres » organisés par le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) », un agent des services techniques communaux, tous les 15 jours, pour un coût horaire de 15 €.
- Autorise le Maire à signer la convention afférente avec la Communauté de Communes.

7. Avis sur le Contrat Restauration Entretien de l'Orne Champenoise

Délibération n° 2013-066 :

Monsieur le Maire informe que l'avis du Conseil municipal est requis dans le cadre du Contrat Restauration Entretien de l'Orne Champenoise.

Lors de la réunion du 21 octobre 2011, le conseil municipal s'était exprimé en faveur de l'opération de restauration et d'entretien ;

Monsieur le Maire rappelle que le coût de l'opération s'élève à 776 000€. Il ne resterait à charge pour le syndicat que 200 000€ sur 5 ans, après l'obtention des différentes subventions. Le syndicat propose une répartition de ce coût entre les communes en se basant sur la longueur des rives, la surface versant et la population de chaque commune. Le coût total pour la commune d'Etival s'élève à 5 578.24€ par an.

Monsieur le Maire souhaite que le syndicat sollicite une participation financière auprès du Conseil Général de la Sarthe et de la société Cofiroute qui sont respectivement propriétaires d'infrastructures (RD 357 et A81) sur ce territoire et déversent des volumes conséquents dans l'Orne Champenoise.

Le Président du Syndicat a été autorisé à signer le Contrat Restauration Entretien.

Le dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement et de la déclaration d'intérêt général des travaux ont été lancés. Le dossier d'enquête publique (du 05/11/2013 au 09/12/2013), est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

La commune étant concernée par les actions prévues dans ce contrat, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur la demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de rendre un avis favorable sur le Contrat Restauration Entretien de l'Orne Champenoise, tel que présenté.

8. Avis sur la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de Souigné-Flacé

Délibération n° 2013-067 :

Monsieur le Maire explique que la commune de Souigné-Flacé est en cours de modification simplifiée de son Plan d'Occupation des Sols. En tant que commune limitrophe, Etival-lès-le Mans est consultée pour avis sur ce projet.

La commune de Souigné-Flacé est située au Nord-Ouest de la commune d'Etival. Les parcelles limitrophes entre les deux communes sont classées en zone agricole. Les règlements de zone dans les deux règlements sont compatibles quant aux constructions autorisées et interdites.

La modification prévue doit permettre à la commune de Souigné-Flacé de supprimer un emplacement réservé de 1300 M² destiné à l'origine à une aire de jeux, en vue du projet

d'extension du pôle scolaire afin de répondre aux besoins d'amélioration des locaux scolaires. La commune précise que l'aire de jeux actuellement utilisée (1677 m²) suffit aux besoins.

La modification proposée n'a pas d'impacts pour la commune d'Etival.

Monsieur le Maire propose donc aux Conseillers municipaux d'émettre un avis favorable sur la modification simplifiée de Plan d'Occupation des Sols de la commune de Souigné-Flacé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rendre un avis favorable sur le projet de modification de Plan d'Occupation des Sols tel que proposé par la commune de Souigné-Flacé.

Le point 9 a été traité entre les points 1 et 3.

10. Rapport annuel sur l'eau du SIAEP Brains/Souigné 2012

11. Rapport annuel sur l'eau du SIDERM 2012

Maxime MONNIER présente simultanément, sous forme de comparatif, les rapports annuels sur l'eau 2012 du SIAEP Brains/Souigné, d'une part, et du SIDERM d'autre part.

Ces rapports font apparaître que le nombre d'abonnés a augmenté de 0.8 % pour le SIDERM et de 0.45% pour le SIAEP. Le prix du mètre cube a augmenté de 1.99 % pour le SIDERM et de 0.66% pour le SAIEP, tandis que la qualité de l'eau pour les deux syndicats est conforme.

Pour information :	SIDERM	SIAEP
Bactériologie	100% Conforme	100% Conforme
Nitrates (limite 50 mg/l)	16mg/l et maxi : 22	0 mg/l et maxi : 2
Pesticides (limite 1µg/l-total 5)	100% Conforme	100% Conforme
Fluor (limite 1,5 mg/l)	moyenne 0,07 mg/l Conforme	/
Dureté	moyenne : 28,9	mini : 15 - maxi 30,5

Le Conseil municipal en prend acte et n'émet pas d'observations.

12. Information sur le retrait de Le Mans Métropole du SIDERM

Monsieur le Maire rappelle l'état antérieur du SIDERM, avec des tarifs différents pour les habitants de la ville du Mans et les habitants hors ville du Mans. Or, la réglementation impose un tarif unique de l'eau à l'intérieur d'une métropole. Une réflexion a été menée ces derniers mois pour régulariser la situation. L'option retenue est celle d'un retrait de Le Mans Métropole du SIDERM. Celui-ci comprendrait donc 27 communes au lieu de 41. Une entente serait réalisée avec Le Mans Métropole. La rupture du contrat impose une négociation des conditions de sortie de Le

Mans Métropole, d'autant que des problématiques sensibles existent, avec du matériel, de l'immobilier et du personnel en commun.

Face aux différents points de désaccord à savoir :

- Propriété de l'usine de production de SAINT-PAVACE
- Maintien d'une cellule administrative d'environ 5 agents permettant de conserver l'autonomie organique et d'assurer la gestion des investissements du SIDERM.
- Le montant de la part fixe de la convention de vente d'eau.

Il a été proposé aux communes de donner un avis défavorable au retrait de Le Mans Métropole compte-tenu des points de désaccord.

13. Information sur la déclaration d'une plate-forme de recyclage de matériaux

Monsieur le Maire informe que la Commune a été sollicitée pour l'installation d'une plate-forme de recyclage de matériaux d'une superficie totale de 9 250 m². Monsieur le Maire a informé que les parcelles concernées se trouvent en Zone Agricole, lieu-dit « La Grève », section ZE 2 et ZB 7.

La Préfecture a donné un premier avis favorable au regard des Installations Classées Pour l'Environnement. La prochaine étape consistera au dépôt du Permis de Construire. Celui-ci sera étudié au regard des dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

14. Décision modificative

Délibération n°2013-068 :

- Suite au cambriolage des ateliers communaux et à la réalisation de travaux dans la maison d'assistantes maternelles, les crédits ouverts au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » sont insuffisants. Il est également nécessaire d'acquérir un nouvel ouvre-boîte électrique pour la cantine. En contrepartie, l'assurance a remboursé une partie des immobilisations volées. Il convient d'augmenter les crédits au chapitre 024 « Produits de cession d'immobilisations ». Des subventions pour les travaux de restructuration de la cantine et l'installation de jeux à l'école ont été notifiées, les crédits ouverts au chapitre 13 « Subventions d'investissement » sont à augmenter.

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Recettes d'investissement

Art. 024

Produits de cession d'immobilisations + 5 950.00 €

Art 1323

Subvention Conseil Général + 3 911.00 €

Art. 1341

Dotation d'équipement des territoires ruraux + 43 800.00 €

Art. 1641

Emprunt en euros - 39 221.00 €

Dépenses d'investissement

Art. 2158

Autres installations, matériel et outillage techniques + 6 200.00 €

Art. 2138

Autres constructions + 3 075.00 €

Art. 21571

Matériel roulant + 3 000.00 €

Art. 2158

Autre matériel et outillage technique + 2 165.00 €

- Les crédits pour le raccordement électrique des logements du Champ de la Croix ont été imputés à tort au chapitre 204 « Subvention d'équipement versées ».

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Dépenses d'investissement

Art. 20421

Subventions d'équipement aux personnes de droit privé -5 515.00 €

Art. 21534

Installations réseaux d'électrification + 5 515.00 €

- La ligne de trésorerie va engendrer des frais financiers. Les crédits ouverts au chapitre 66 « Charges financières » vont être insuffisants. Il a été notifié les dégrèvements de taxe foncière aux jeunes agriculteurs, les crédits ouverts au chapitre 014 « atténuations de charges » vont être insuffisants. En contrepartie, les recettes au chapitre 77 « Recettes exceptionnelles » ont été sous évaluées.

Il est proposé les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Art. 668

Autres charges financières + 400.00 €

Art. 7391171

Dégrèvement de taxe foncière aux jeunes agriculteurs + 700.00 €

Recettes de fonctionnement

Art. 7788

Produits exceptionnels divers + 1 100.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions.

15. Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en mairie :

- a. la maison d'habitation et le terrain situés au lieu-dit « Les Quatre Chemins », d'une superficie de 2 916 m².
- b. La maison d'habitation et le terrain situés 1 cours Colette, d'une superficie de 609 m².
- c. La maison d'habitation et le terrain situés 6 rue Jean Rondeau d'une superficie de 703 m².

Le conseil municipal émet un avis défavorable quant à la préemption de ces biens.

16. Question diverses

Valérie DEROUIN informe que le marché de Noël se tiendra le samedi 7 décembre. Une aide est demandée pour la mise en place des stands et de l'éclairage.

Chantal COUASNON rappelle que le repas du 11 novembre s'est bien déroulé, avec 151 convives contre 133 en 2012.

Jean-Jacques LARDEUX informe du renouvellement de l'opération de ramassage hippomobile des sapins de Noël, qui aura lieu le 6 janvier 2014. Des points de collecte seront mis en place afin de simplifier le circuit des chevaux.

Jean-Jacques LARDEUX rappelle également que la banque alimentaire effectuera une séance de collecte le samedi 30 novembre, et que ceci est l'occasion de faire ses achats à l'épicerie.

Bruno CORBIN annonce que le couloir de liaison entre la cantine et les préfabriqués est en cours de finition.

Bruno CORBIN informe par ailleurs que suite à une réunion concernant le désherbage des rues, l'on observe une baisse massive de la quantité de désherbants utilisée. Il est demandé aux riverains de désherber devant leur propriété. Une réflexion devrait être mise en place sur l'éventualité d'un plan de désherbage et de fauche.

Stéphane LANGLAIS informe de la manifestation organisée par le Comité des Fêtes à l'occasion de Noël. Elle aura lieu le 8 décembre à la salle polyvalente, à 15 heures. Un spectacle financé à 50 % par la Commune ainsi qu'une distribution de jouets sont au programme.

Emmanuel FRANCO rappelle que l'épicerie se trouve en difficulté économique. Son ouverture est maintenue dans l'attente d'une solution de reprise. Les Etivalois sont encouragés à utiliser de façon régulière les commerces de proximité, gages de lien social. L'éventualité d'une location-gérance est à l'étude.

Questions de Monsieur Michel ROUSSEAU : Pourquoi n'y a-t-il pas de coordination entre les commerçants pour le dépôt de pain ?

Monsieur le Maire rappelle qu'une telle initiative est du ressort des commerçants eux-mêmes.

En tant que représentant de l'ARAC, Monsieur Michel ROUSSEAU remercie la municipalité pour les commémorations du 11 novembre. Il informe par ailleurs que l'ARAC ne participera pas aux commémorations du 5 décembre concernant la guerre d'Algérie, ne souhaitant pas reconnaître cette date officielle dans la mesure où il persiste des désaccords sur la date de fin de ce conflit (5 décembre ou 19 mars).

Monsieur le Maire répond qu'il applique les principes républicains et célèbrera donc les deux dates, dans la mesure où celles-ci sont reconnues par l'Etat comme étant toutes deux officielles.

La séance est levée à 22h30.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Récapitulatif des délibérations du conseil municipal en date du 15 novembre 2013 :

- n° 2013-061 : Demande de subvention au titre du NCR pour la bibliothèque
- n° 2013-062 : Attribution des marchés de travaux pour le projet bibliothèque-cantine
- n° 2013-063 : Autorisation de signature du Contrat d'Avenir
- n° 2013-064 : Permis d'Aménager du lotissement Pont Chabeau
- n° 2013-065 : Mise à disposition des services techniques municipaux au service du RAM
- n° 2013-066 : Contrat de Restauration Entretien de l'Orne Champenoise
- n° 2013-067 : Modification simplifiée du POS de Souigné-Flacé
- n° 2013-068 : Décision modificative

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 15 novembre 2013 :

Emmanuel FRANCO	Géraldine CROCHARD	Valérie DEROUIN	Bruno CORBIN
Jean-Jacques LARDEUX	Cyrille AMBERT	Véronique BOG	Jean-Pierre CONTANT
Chantal COUASNON	Stéphanie COULEE	Luc GESBERT	Stéphane LANGLAIS
Christian LEFFRAY	Maxime MONNIER	François MORIN	Marie Paule QUEANT
Damien SURGET			

